Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260715-CC2026-142A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/07/2026
Publication : 15/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Modification des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE)

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-142

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : Monsieur Nelson FONSECA	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENÇON ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOLIVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Par la délibération n°CC°2026-087 du 27 avril 2026, le conseil communautaire a désigné les représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) qui exerce, la compétence « Eau potable » sur le territoire des communes d'Ezy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille, en lieu et place de la Communauté d'agglomération.

NOMBRE DE DELEGUES	TITULAIRE	SUPPLEANT	COMMUNE
7	Denis HERMET Sébastien MARIE Mathieu BIEUVILLE Philippe PARRA	Christine MANGEOT Stéphane WEILAND Marie-Madeleine BARONNET	Ezy-sur-Eure
6	Dominique POTTIER François CAMBOULIVE Matthieu HELLARD Roger DELAUNET-LALÈS	Jacques CLOWEZ Mathilde DRIOT	Ivry-la-Bataille

Suite au conseil d'installation du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée de l'Eure, et compte tenu des votes disparates qui n'ont pas permis à la Communauté d'agglomération de peser dans la gouvernance de ce syndicat comme elle l'aurait souhaité, il est proposé, l'intérêt de la communauté le nécessitant, de procéder à une nouvelle désignation des représentants au sein de ce syndicat, mettant ainsi un terme aux mandats des délégués au sein du syndicat désignés par la délibération du 27 avril 2026.

Il est en effet indispensable que la communauté puisse compter sur les élus qui la représentent, sans risque d'opposition aux orientations politiques qu'elle entend défendre.

Conformément à l'article L.2121-33 du CGCT : « *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes* ».

Il est donc proposé de désigner les 8 représentants titulaires et 5 représentants suppléants de la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée d'Eure.

Rappel des modalités de désignation :
Conformément à l'article L. 5711-1 du CGCT, les délégués de la Communauté d'agglomération peuvent être l'un des membres du conseil communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre.
Les délégués sont désignés au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour.
Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-21, L.5711-1, L.5216-5 et L.5211-1,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux approuvés par l'arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026,
Vu les statuts du syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la vallée d'Eure,
Vu la délibération du conseil communautaire n° CC2026-087 du 27 avril 2026,

Après en avoir délibéré, après appel à candidature et en l'absence de candidature contraire, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés *(2 contre, 7 abstentions, 2 n'ont pas pris part au vote)* :

ARTICLE 1 : ÉLIT LES REPRÉSENTANTS de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) comme suit :

NOMBRE DE DELEGUES	TITULAIRE	SUPPLEANT	COMMUNE
7	Denis HERMET Sébastien MARIE Mathieu BIEUVILLE Philippe PARRA	Christine MANGEOT Stéphane WEILAND Marie-Madeleine BARONNET	Ezy-sur-Eure
6	Dominique POTTIER François CAMBOULIVE Matthieu HELLARD Rémi LEPRAT	Jacques CLOWEZ Mathilde DRIOT	Ivry-la-Bataille

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à notifier ces désignations au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :

15 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 30 JUIN 2026

Christophe LE DORVEN
Président

Nelson FONSECA
Secrétaire de séance

